# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



### CloneDetect

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : CloneDetect

Type de produit : Liquide.

Autres moyens :

d'identification

: Non disponible.

Numéro du produit : K8400B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : A l'usage de la R&D uniquement.Domaine d'application : Applications professionnelles.

**Utilisations non recommandées** 

Non identifié.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Molecular Devices (Austria) GmbH Urstein Süd 17 5412 Puch / Hallein

**AUSTRIA** 

Adresse email de la personne responsable

pour cette FDS

: msdsinquiry@moldev.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : CHEMTREC (24 heures): 1-800-424-9300 (USA/Canada),

+1 703-527-3887 (Extérieur USA/Canada)

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Composants de toxicité

inconnue

: 9.9 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité aiguë orale

inconnue

15.8 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité aiguë cutanée

inconnue

15.8 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité par inhalation aiguë inconnue

Date d'édition/Date de révision : 04/07/2023 Date de la précédente édition : 22/04/2022 Version : 1.01 1/14

CloneDetect

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

Composants d'écotoxicité

: Contient 12.9 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue

inconnue

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Mention d'avertissement**: Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger : Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Prévention: Non applicable.Intervention: Non applicable.Stockage: Non applicable.Élimination: Non applicable.

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et

substances et préparations dangereuses

et de certains articles

dangereux

### Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les

: Non applicable.

: Non applicable.

enfants

Avertissement tactile de

danger

: Non applicable.

#### 2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un

vPvB.

N° 1907/2006, Annexe XIII

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une

: Aucun connu.

classification

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Mélanges : Mélange

Date d'édition/Date de révision : 04/07/2023 Date de la précédente édition : 22/04/2022 Version : 1.01 2/14

CloneDetect

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Туре
øĥlorure de sodium	CE: 231-598-3 CAS: 7647-14-5	≤3	Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
albumines du sérum sanguin	CE: 232-936-2 CAS: 9048-46-8	≤3	Acute Tox. 4, H302	ETA [oral] = 500 mg/kg	[1]
			Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.		

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

**Type** 

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Rind

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion

: Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le

traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements spécifiques**: Pas de traitement particulier.

Date d'édition/Date de révision : 04/07/2023 Date de la précédente édition : 22/04/2022 Version : 1.01 3/14

CloneDetect

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de la mousse résistante à l'alcool ou de l'eau pulvérisée (brouillard).

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

: L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

composés halogénés oxyde/oxydes de métal

### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

**Pour les secouristes** 

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Date d'édition/Date de révision : 04/07/2023 Date de la précédente édition : 22/04/2022 Version : 1.01 4/14

CloneDetect

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

# 6.4 Référence à d'autres rubriques

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker entre les températures suivantes: 2 à 8°C (35.6 à 46.4°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au : Non disponible.

secteur industriel

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle** 

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Indices d'exposition biologique

Aucun connu.

Date d'édition/Date de révision : 04/07/2023 Date de la précédente édition : 22/04/2022 Version : 1.01 5/14

CloneDetect

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Procédures de surveillance recommandées : IVdoit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes :
Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### **DNEL/DMEL**

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
chlorure de sodium	DNEL	Court terme Voie	126.65 mg/	Population	Systémique
		orale	kg bw/jour	générale	
	DNEL	Long terme Voie	126.65 mg/	Population	Systémique
		orale	kg bw/jour	générale	
	DNEL	Court terme Voie	126.65 mg/	Population	Systémique
		cutanée	kg bw/jour	générale	
	DNEL	Long terme Voie	126.65 mg/	Population	Systémique
		cutanée	kg bw/jour	générale	
	DNEL	Court terme Voie	295.52 mg/	Opérateurs	Systémique
		cutanée	kg bw/jour		
	DNEL	Long terme Voie	295.52 mg/	Opérateurs	Systémique
		cutanée	kg bw/jour		
	DNEL	Court terme	443.28 mg/	Population	Systémique
		Inhalation	m³	générale	
	DNEL	Long terme	443.28 mg/	Population	Systémique
		Inhalation	m³	générale	
	DNEL	Court terme	2068.62	Opérateurs	Systémique
		Inhalation	mg/m³		
	DNEL	Long terme	2068.62	Opérateurs	Systémique
		Inhalation	mg/m³		

#### **PNEC**

Aucune PNEC disponible.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Date d'édition/Date de révision : 04/07/2023 Date de la précédente édition : 22/04/2022 Version : 1.01 6/14

CloneDetect

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

### Protection de la peau

**Protection des mains** 

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

**Protection corporelle** 

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** 

En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

### **Aspect**

**État physique** : Liquide. Couleur Jaune. Odeur : Inodore.

Seuil olfactif Non disponible. Point de fusion/point de Non disponible. congélation

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non disponible.

: Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) Limites inférieure et Non disponible. supérieure d'explosion

Point d'éclair : Non disponible. Température d'auto-Non disponible. inflammabilité

Température de décomposition : Non disponible.

Ha 7.6

Viscosité : Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 04/07/2023 Date de la précédente édition : 22/04/2022 Version: 1.01 7/14

CloneDetect

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Solubilité(s)

: Non disponible.

Coefficient de partage: n-

: Non applicable.

octanol/eau

Pression de vapeur

	Pression de vapeur à 20 °C			Pressio	n de vap	eur à 50 °C
Nom des composants	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
eau	17.5	2.3		92.258	12.3	

Taux d'évaporation: Non disponible.Densité relative: Non disponible.Densité de vapeur: Non disponible.Propriétés explosives: Non disponible.Propriétés comburantes: Non disponible.

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne : Non applicable.

9.2 Autres informations

Remarques physico-chimiques : Aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

: Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation

dangereuse n'est censée se produire.

10.4 Conditions à éviter

: Sensible à la lumière.

10.5 Matières incompatibles

: Puissant comburant, acides forts, alcalins forts, hydrocarbures halogénés, Métaux

lourds.

10.6 Produits de décomposition dangereux

: oxydes de sodium, acide chlorhydrique, oxydes d'azote

Date d'édition/Date de révision : 04/07/2023 Date de la précédente édition : 22/04/2022 Version : 1.01 8/14

CloneDetect

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
hlorure de sodium	DL50 Voie orale	Rat	3000 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
☑oneDetect chlorure de sodium albumines du sérum sanguin	16912.5	N/A	N/A	N/A	N/A
	3000	N/A	N/A	N/A	N/A
	500	N/A	N/A	N/A	N/A

### **Irritation/Corrosion**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
€hlorure de sodium	Yeux - Irritant moyen Yeux - Irritant moyen	Lapin Lapin		10 mg 24 heures 100 mg	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin		24 heures 500 mg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Sensibilisation** 

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Mutagénicité** 

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Toxicité pour la reproduction** 

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Toxicité</u> <u>spécifique</u> <u>pour certains organes cibles</u> — <u>exposition unique</u>

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non disponible.

### **Danger par aspiration**

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

: Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 04/07/2023 Date de la précédente édition : 22/04/2022 Version : 1.01 9/14

CloneDetect

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux
 Inhalation
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Contact avec la peau
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Ingestion
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

### **Exposition de courte durée**

Effets potentiels

immédiats

: Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

**Exposition prolongée** 

Effets potentiels :

immédiats

: Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Toxicité pour la reproduction: Aucun effet important ou danger critique connu.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

#### 11.2.2 Autres informations

Non disponible.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
phlorure de sodium	Aiguë CE50 2430000 µg/l Eau douce Aiguë CE50 519.6 mg/l Eau douce Aiguë CE50 402.6 mg/l Eau douce Aiguë CI50 6.87 g/L Eau douce	Algues - <i>Navicula seminulum</i> Crustacés - <i>Cypris subglobosa</i> Daphnie - <i>Daphnia magna</i> Plantes aquatiques - <i>Lemna minor</i>	96 heures 48 heures 48 heures 96 heures
	Aiguë CL50 1000000 μg/l Eau douce	Poisson - Morone saxatilis - Larves	96 heures
	Chronique CL10 781 mg/l Eau douce	Crustacés - Hyalella azteca -	3 semaines

Date d'édition/Date de révision : 04/07/2023 Date de la précédente édition : 22/04/2022 Version : 1.01 10/14

CloneDetect

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

	Juvenile (oiselet, couvée,	
	sevrage)	
Chronique NOEC 6 g/L Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna	96 heures
	minor	
Chronique NOEC 0.314 g/L Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia pulex</i>	21 jours
Chronique NOEC 100 mg/l Eau douce	Poisson - Gambusia holbrooki -	8 semaines
	Adulte	

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** 

: À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

#### **Emballage**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Date d'édition/Date de révision : 04/07/2023 Date de la précédente édition : 22/04/2022 Version : 1.01 11/14

CloneDetect

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO

: Non disponible.

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

**Annexe XIV** 

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Aucune substance répertoriée

Autres Réglementations UE

**Précurseurs d'explosifs**: Mon applicable.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Date d'édition/Date de révision : 04/07/2023 Date de la précédente édition : 22/04/2022 Version : 1.01 12/14

CloneDetect

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

**Directive Seveso** 

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

Surveillance médicale renforcée

: Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du

travail: non concerné

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

N/A = Non disponible

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Principales références de la littérature et sources de données

: Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]; Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) conclu à Genève le 30 septembre 1957, y compris les amendements (texte uniforme : Journal officiel 27/2009, point 162, y compris les amendements); Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (ADN); Limites d'exposition professionnelle; Réglementations Internationales

Date d'édition/Date de révision : 04/07/2023 Date de la précédente édition : 22/04/2022 Version : 1.01 13/14

CloneDetect

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Non classé.	

### Texte intégral des mentions H abrégées

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Eye Irrit. 2	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -
	Catégorie 2

Conseils relatifs à la

formation

: Vérifier que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions. Formation du

personnel sur les bonnes pratiques.

Date d'édition/ Date de

révision

: 04/07/2023

Date de la précédente

édition

: 22/04/2022

Version

. . . . .

: 1.01

## Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision : 04/07/2023 Date de la précédente édition : 22/04/2022 Version : 1.01 14/14